

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 13 JANVIER 2009

Nombre de membres afférents au CM : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil neuf, et le 13 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 7 janvier 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, PETIT Lionel, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude

Absent excusé : M. VINCLER Henri-Louis

Suite à réception tardive du décompte de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, le Maire propose à l'assemblée d'adjoindre à l'ordre du jour la répartition des frais périscolaires de l'année 2007, avancés par la Commune de Varize. Le Conseil Municipal s'y montre favorable afin de solder rapidement cette affaire qui représente une recette de quelque 16 000 €.

1. DESTINATION DES LOCAUX SCOLAIRES ET DE LEURS ANNEXES

Les locaux scolaires ont fait l'objet d'une désaffectation depuis la dernière rentrée de septembre, en application des délibérations du Conseil Municipal du 22 décembre 2007 confirmées par l'Inspecteur d'Académie dans son avis du 8 février 2008.

Le Service des Domaines, interrogé en 2006, estimait la valeur vénale du bien à 100 000 € pour les parcelles n° 28 et 27 partielle (logement d'instituteur, grange et leurs dépendances). L'école, la cour et le préau n'étaient pas concernés par cette évaluation.

A la suite de la visite des lieux qui vient d'être effectuée et après discussion sur diverses hypothèses de destination, le Conseil Municipal décide :

- de transformer l'actuel préau en atelier technique communal et de le clôturer ;
- de maintenir l'accès pour stationnement sur la partie subsidiaire de la cour ;
- d'autoriser le Maire à prospecter auprès d'acquéreurs potentiels pour les immeubles de la parcelle n° 28 (grange) et n° 27 partielle (logement désaffecté), en vue de fixer un prix de vente, étant précisé que le Conseil Municipal fixera le prix de vente après une estimation actualisée des Domaines ;
- d'envisager l'aliénation de la bande de terrain riveraine en limite ouest de la propriété bâtie voisine, qui ne présente aucun intérêt pour la collectivité mais dont l'entretien doit dans l'immédiat être régulièrement assuré, ainsi que la vente du garage de la rue de l'Eglise, lorsque les matériels entreposés auront gagné les nouveaux locaux ;
- dans un second temps et après la vente des parcelles citées, de lancer une étude de faisabilité en vue de transformer l'ancienne école en un ou plusieurs logements.

Madame Eliane KLEIN a tenu à souligner l'intérêt qu'aurait pu présenter la conception d'un local technique commun au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied et à la Commune, dans un esprit de rationalisation et de partage des matériels techniques. L'assemblée convient que cette initiative ne répond pas aux besoins immédiats sans pour autant la remettre en cause à moyen terme.

2. CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Mettant à profit la désaffectation des locaux scolaires, le Conseil Municipal décide de procéder à la transformation partielle du bâtiment sis en section n° 1 – parcelle n° 27 en local technique, afin de régler définitivement la problématique du stockage de matériel et de bénéficier d'un atelier adapté aux travaux divers assurés par le personnel technique. Cette initiative permettra de rassembler en un seul lieu les matériels et outillages actuellement dispersés et de réaliser un local sanitaire réglementaire.

Les travaux de transformation de cet ancien préau en atelier sont estimés à 18 330,45 € H.T. pour tous les corps d'état. Il est par ailleurs nécessaire de clôturer le site, pour un montant de 2 612,- € H.T.

La dépense globale de 20 942,45 € H.T., soit 25 047,17 € T.T.C. fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2009.

L'assemblée délibérante sollicite une Dotation Globale d'Equipelement au taux de 50 %, soit un montant escompté de 10 471,23 €. Le financement subsidiaire sera assuré par les fonds propres de la commune.

3. PROPOSITION DE FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Afin de permettre l'élaboration du budget primitif 2009, l'assemblée délibérante mène une réflexion sur l'évolution du taux des trois taxes locales.

Tenant compte de l'évolution du coût de la vie et des programmes d'investissement en cours, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux des impôts directs à raison d'environ 2 % pour les taxes d'habitation et foncières.

Les chiffres précis seront communiqués lors du vote du budget primitif 2009, après communication par les Services Fiscaux d'une simulation tenant compte du lien des taux.

Madame Eliane KLEIN demande qu'au terme de cette première année de mandat soit élaboré un programme des réalisations envisagées dans la commune pour les 5 années à venir.

4. ADHESION DES 13 COMMUNES DU SYNDICAT DES EAUX DE CHENOIS AU S.E.B.V.F.

Les délégués de notre Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont ont été tenus au courant des tractations avec les communes du Syndicat des Eaux de CHENOIS. Ce Syndicat regroupe 13 communes dont 7 du Canton de FAULQUEMONT et 6 du Canton de DELME.

L'unanimité ne s'étant pas faite, Monsieur le Préfet de la Moselle a entrepris la dissolution d'office de ce Syndicat, avec l'avis favorable de la Commission Permanente du Conseil Général de la Moselle.

Le Syndicat étant en cours de dissolution, les 13 Conseils Municipaux ont repris une délibération afin de décider de l'adhésion de leur Commune au SEBVF.

Les 13 Communes demandent leur adhésion au SEBVF et cèdent l'actif et le passif au SEBVF.

Canton de FAULQUEMONT :	abonnés	habitants	date de délibération
- ADAINCOURT	52	110	07.11.2008
- ARRAINCOURT	61	115	04.12.2008
- HAN-sur-NIED	92	211	30.10.2008
- HOLACOURT	32	42	17.10.2008
- VATIMONT	162	344	02.10.2008
- VITTONCOURT	161	284	29.10.2008
- VOIHMAUT	117	176	10.10.2008

Canton de DELME :

- BAUDRECOURT	90	174	29.10.2008
- CHENOIS	33	55	03.10.2008
- FREMERY	40	66	24.10.2008
- LESSE	91	186	03.10.2008
- LUCY	101	201	21.10.2008
- SAINT-EPVRE	51	142	31.10.2008
- Parc	14		
TOTAL :	1 097	2 106	

Etat des réseaux du Syndicat des Eaux de CHENOIS :

Le SEBVF assure l'entretien et le suivi du réseau de ce Syndicat depuis le 15 mai 2008.

Des travaux d'amélioration ont été réalisés sur le budget du S.E. de CHENOIS, afin de remettre en état le réseau. La production d'eau n'est à ce jour que de 520 m³ alors qu'elle était à plus de 800 m³ lors de la prise en main de ce syndicat. Le S.E. de CHENOIS à la demande du SEBVF a mis en place le système de télégestion, et a réalisé des regards de comptage pour déterminer les fuites dans différents secteurs. Ont été réalisés aussi : la mise en place de vannes pour sectoriser les recherches de fuites, achat d'un ordinateur pour assurer la facturation de l'eau.

En somme, les Services Techniques et Administratifs du SEBVF ont mis à plat les problèmes récurrents, et le S.E. de CHENOIS a bien entendu commandé et payé les différentes prestations. Il faut souligner que le Président du S.E. de CHENOIS est satisfait du travail accompli.

Avis des instances du SEBVF :

Le Bureau du SEBVF en date du 13 novembre 2008 a émis un avis favorable pour l'adhésion des 13 communes au SEBVF.

Le Comité du SEBVF réuni le 9 Décembre 2008 a accepté la demande d'adhésion des 13 communes à l'unanimité des délégués présents (136) avec une augmentation du prix de l'eau sur 5 ans.

Décision de la Commune de Varize-Vaudoncourt :

Afin de respecter le Code Général des Collectivités Territoriales, notre Commune doit prendre une délibération acceptant les 13 communes.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion dans les conditions précisées ci-dessus des 13 communes au SEBVF à savoir : ADAINCOURT, ARRAIN COURT, HAN-sur-NIED, HOLACOURT, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIHEMAUT, BAUDRECOURT, CHENOIS, FREMERY, LESSE, LUCY et SAINT-EPVRE.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'adhésion des 13 communes, et accepte l'extension du SEBVF à ces dernières.

5. CONVENTION A CONCLURE ENTRE LES COMMUNES COMPOSANT LA COMMUNAUTE DE PAROISSES ET LA COMMUNE DE CONDE-NORTHEN

Depuis la création de l'actuelle communauté de paroisses, l'hébergement du prêtre est assuré au presbytère de Condé-Northen, aux frais exclusifs de cette commune. Des discussions ont été menées depuis deux ans afin de définir une répartition équitable de ces frais.

Il est apparu que la prise en charge d'un loyer au prorata des populations respectives des communes de Bannay, Bionville-sur-Nied, Condé-Northen, Helstroff, Hinckange, Les Etangs, Varize et Volmerange-lès-Boulay constituait une solution optimale.

La charge annuelle pour la Commune de Varize est arrêtée à 929,47 €, révisable en application de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.), base 3° trimestre 2008.

Compte tenu des travaux à réaliser, le montant dû pour 2009 sera exceptionnellement porté à 1878,96 €.

Le Maire est autorisé à comparaître à la signature de la convention scellant ce partenariat intercommunal. Cette convention serait bien entendu caduque de plein droit dès lors que l'hébergement du prêtre dans ledit logement cesserait. Toute modification de la convention devra avoir recueilli au préalable l'accord des huit communes partenaires.

POINT SUPPLEMENTAIRE – REPARTITION DES FRAIS PERISCOLAIRES 2007

Madame Eliane KLEIN présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des dépenses et recettes engendrées par l'exploitation de la garde périscolaire au cours de l'année civile 2007.

Aux dépenses de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, gestionnaire, s'élevant à 29 575,29 €, s'ajoutent les frais engagés par la Commune de VARIZE, à savoir 3 335,33 €, soit un total de 27 271,66 €.

Les subventions servies par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle viennent en atténuation à hauteur de 8 194,46 €, soit un résultat négatif de 24 716,16 € à répartir comme suit entre les partenaires :

- Commune de BANNAY :	1 326,43 €
- Commune de BIONVILLE-sur-NIED :	7 155,59 €
- Commune de BROUCK :	1 030,30 €
- Commune de HELSTROFF :	7 110,93 €
- Commune de VARIZE-VAUDONCOURT :	8 092,91 €

Le Conseil Municipal valide cette répartition, effectuée comme à l'accoutumée à raison de 50 % au prorata de la population et de 50 % au prorata du nombre d'enfants.

6. DIVERS

a) recensement

La campagne nationale de recensement selon la nouvelle formule étant achevée, l'I.N.S.E.E. a procédé à la validation des résultats au 31 décembre 2008. La population municipale s'établit à 482 habitants, auxquels s'ajoutent 10 habitants comptés à part soit un total de 492 habitants. Il est précisé que ces chiffres comprennent la section de recensement de Vaudoncourt, pour des populations respectivement arrêtées à 145 + 5 = 150 habitants.

b) subvention départementale

L'aide départementale accordée aux communes sera désormais contractualisée par une convention triennale, couvrant la période 2009 / 2011 ; la participation susceptible d'être octroyée pour Varize s'établit à 47 144 €.

c) informatique

Le Conseil Municipal autorise le Maire à comparaître à la signature d'une convention triennale avec le prestataire Berger-Levrault pour la maintenance et les mises à jour des progiciels en service sur le nouveau poste informatique. Le montant 2009, arrêté à 437,65 €, est révisable selon une formule paramétrique.

d) balayage des rues

Le Maire fait part à l'assemblée d'un devis produit par la Société SITA Lorraine, relatif à la prestation de nettoyage des voies et caniveaux, d'une qualité d'exécution supérieure à celle assurée par le matériel de la C.U.M.A. Ce point fera l'objet d'un approfondissement.

e) fête foraine

L'artisan forain qui a animé le village à l'automne dernier propose un nouveau passage dans la commune les 31 octobre et 1^{er} novembre 2009. S'agissant des fêtes de la Toussaint, l'assemblée n'y est pas favorable et propose de solliciter un créneau en juin ou septembre.

f) entretien des locaux

Le bâtiment de la mairie, qui a été mis en fonction en 1988, nécessite une remise en peinture intérieure. Le devis des Ets. Poinsignon est accepté pour un montant de 3 872,50 € H.T. comprenant le bureau du secrétariat de mairie, la salle de réunion et le couloir. Un traitement à la lasure sera par ailleurs effectué sur les porte et volet de la chaufferie de l'église, pour 126,75 € H.T.

g) bilan des fêtes

Madame Eliane KLEIN fait état des dépenses engendrées par les manifestations de fin d'année 2008, qui s'établissent à 1 598 € pour le Repas des Anciens et à 1 246 € pour la Saint-Nicolas. Une baisse de fréquentation probablement liée au calendrier ayant été constatée pour cette dernière fête, il est convenu de l'organiser le 5 décembre. Le Repas des Anciens sera quant à lui organisé le 18 octobre.

h) viabilité hivernale

Les élus de Vaudoncourt se font l'écho d'administrés qui sollicitent la mise à disposition d'un bac à sel. Cette proposition a déjà été débattue mais n'a pas été retenue sachant qu'un agriculteur assure le salage de la voie publique au mieux des possibilités.

La séance est levée à 22 heures 20.

Fait et délibéré à VARIZE le 13 janvier 2009.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER